

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE PORTNEUF

Réunion du 6 juillet 2016

Tenue à l'hôtel de ville de Portneuf, à laquelle étaient présents Madame et Messieurs, Karine St-Arneau conseillère et présidente, Marc Rivard citoyen, Jean Genest citoyen, Denis Godin citoyen, Annick Voyer citoyenne et Julie Vallée fonctionnaire désigné et agissant à titre de secrétaire.

L'ordre du jour est proposé par : M. Marc Rivard

- Le procès-verbal de la réunion du 1 juin 2016 est adopté tel que rédigé

1. Demande de dérogation mineure pour lotir 2 emplacements résidentiels avec une largeur de 43.85 m au lieu de 50m;

Selon l'article 4.4.1 du règlement de lotissement la largeur minimum est de 50m pour un terrain non desservi par les services d'aqueduc et d'égout. On note la présence sur le terrain, de deux maisons mobiles (existantes depuis plus de 40 ans). Les propriétaires désirent séparer chaque maison de la terre pour pouvoir vendre le tout séparément. Un plan d'arpenteur a été préparé par Éric Lortie Arpenteur géomètre. Le comité a pris connaissance du plan proposé et n'a aucune objection.

2. Varia

- Levée de l'assemblée proposée par Mme Karine St-Arneau à 19h21

Présidente

Secrétaire